

# REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Projet de Communication de Son Excellence **Sylvie BAIPO TEMON**, Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Étranger au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

**21 Janvier 2021**

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Cher frère Mankeur,  
Mesdames Messieurs les Membres du Conseil de Sécurité,**

Je voudrais avant tout, vous présenter, au nom du Peuple et du Gouvernement centrafricain ainsi qu'en mon nom propre, mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année 2021. En vous souhaitant Santé, Bonheur et Paix, je vous souhaite à vous tous, une belle et heureuse année 2021.

Puisse-t-elle être une année de succès de nos efforts conjugués afin de relever les défis communs nombreux, tels que la pandémie du Covid-19 et tout ce qui s'apparente à l'extrémisme violent, à savoir, les groupes armés, le terrorisme, le mercenariat.

Permettez-moi, de saisir l'occasion à moi offerte, pour exprimer, mes vifs et sincères félicitations et remerciements au Président du Conseil, Monsieur l'Ambassadeur **Tarek LADEB**, pour sa présidence ainsi que la convocation de cette réunion publique, m'offrant la formidable opportunité de vous présenter la situation politique et sécuritaire de mon pays, la République Centrafricaine.

Je voudrais, également, adresser toute ma gratitude pour la bienveillante attention dont continue de bénéficier la République Centrafricaine de la part de la Communauté Internationale ainsi que ma profonde reconnaissance à vous toutes et tous qui avez répondu présent à la convocation de ce jour. Pour preuve que vous gardez à cœur, la République Centrafricaine, malgré vos multiples engagements et sollicitations.

**Monsieur le Président,**

La République Centrafricaine a jugé qu'il était important que le Conseil de Sécurité, en tant qu'organe exécutif de notre organisation internationale, les Nations Unies, se réunisse afin de faire part de sa position et de ses décisions sur les récents événements en République Centrafricaine.

En effet, le Conseil de Sécurité compétent en premier chef sur les questions de paix et de sécurité internationales, porte, selon la Charte des Nations Unies, la responsabilité du "maintien de la paix et de la sécurité"

et dispose pour ce faire de pouvoirs spécifiques tels que les décisions prises sous forme de Résolutions, ayant force exécutoire, de sanctions internationales, voire même d'intervention militaire.

## **Monsieur le Président,**

La République Centrafricaine, est l'un des Etats membres des Nations Unies, elle fait face depuis un mois, à une agression armée, menée par une rébellion dénommée "Coalition des Patriotes pour le Changement", abrégée CPC, regroupant les anciens Seleka, les anciens Anti-Balaka ainsi que des mercenaires étrangers, qui dirigée par l'ancien Président de la République **François BOZIZE YANGOUVONDA** tente de déstabiliser le pays par un recours à la force pour accéder au pouvoir.

De cette menace grave contre la population civile et les institutions démocratiques, il nous est forcé de constater que mon pays, la République Centrafricaine est privée de ces moyens d'exercer son droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, telle que reconnue par la Charte des Nations Unies et son devoir tel que le rappelle, d'ailleurs, toutes les Résolutions prises, en vos seins sur la République Centrafricaine, je citerai particulièrement la **Résolution 2552**, la dernière en date et en son paragraphe 5 que je cite "qu'il incombe au premier chef aux autorités de la République centrafricaine de protéger toutes les populations du pays contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et rappelant également à cet égard qu'il importe de rétablir l'autorité de l'État dans tout le pays".

De ces Résolutions qui je le disais en force exécutoire, il nous faut souligner que de la grave crise militaro-politique déclenchée en décembre 2012 par la coalition rebelle SELEKA ayant abouti au changement d'un régime démocratique par la force, avait conduit les Nations Unies et plus précisément le Conseil de Sécurité, à décider, de par les pouvoirs dont il dispose, d'un embargo sur les armes à destination de la République Centrafricaine.

L'objectif recherché et annoncé était d'empêcher que les groupes armés rivaux, qui ont sanctuarisé des régions entières du pays et les forces armées nationales désorganisées par la crise ne puissent accéder à des

armes de guerre susceptibles de perpétuer ladite crise et d'entraîner une guerre civile aux conséquences incalculables.

**Monsieur le Président,  
Cher Représentants,**

Si l'objectif initial recherché était noble, nous devons nous rendre à l'évidence que cet embargo a fini par affaiblir totalement l'Etat qui est donc privé de ces moyens d'assurer la protection de sa population et la défense de l'intégrité de son territoire, cela au profit des groupes armés qui continuent impunément eux à s'armer et à se ravitailler en armes lourdes.

Cet embargo, même ayant fait l'objet de quelques allègements qui au regard des armes dont dispose les hors la loi restent insignifiants, continuent de peser sur la République Centrafricaine, cela en dépit du retour à la légalité constitutionnelle de 2016, grâce à la résilience du peuple centrafricain, accompagnée par la communauté internationale.

Le Gouvernement centrafricain demeure privé de son outil de défense et les forces non gouvernementales fortifiées par les constants renouvellements fragilisant l'Etat centrafricain.

Il nous faut reconnaître que l'embargo qui a été pensé pour être une mesure collective efficace pour écarter les menaces est à aujourd'hui inefficace, contraire et déloyal en vertu des principes et des valeurs défendues par l'ONU, notamment en termes d'égalité et de droits fondamentaux.

Pour preuve, il n'a permis ni d'écarter les menaces à la paix que sont les groupes armés, ni permis de réprimer les actes d'agression de ces derniers.

En limitant les droits fondamentaux de la République Centrafricaine, sur des bases de craintes soulevées quant à la limite en la formation des Forces Armées Centrafricaines, en nombre limité ou à des problématiques de discipline et de désertion.

Il nous faut reconnaître que ces craintes ne sont pas spécifiques aux Forces Armées Centrafricaines, aucun Etat n'échappe à ces difficultés, par

les accusations portées par-ci et par-là à certaines Forces Armées : des meurtres avec préméditation, des viols, des bavures, ...

Cela doit tout simplement nous obliger à ne pas oublier qu'un militaire reste de faiblesse humaine.

La Désertion soulevée ici est aussi une conséquence significative de l'embargo créant un déséquilibre dans le rapport de force sur le terrain.

N'oubliant pas qu'un militaire est aussi un Homme

Et l'histoire de notre organisation des Nations Unies, créée au lendemain de la fin de la Seconde guerre mondiale, est là pour preuve que l'Afrique dispose de vaillants soldats qui même en manque de formations en valablement œuvré pour des causes nobles, des causes qu'ils ont jugé noble.

De plus, la non-reconnaissance de nombreuses réformes entreprises, depuis le 30 mars 2016, des réformes institutionnelles et structurelles dans le cadre du renforcement d'un Etat de droit et de la restauration de l'autorité d'Etat sur toute l'étendue du territoire par les autorités démocratiquement élues.

Tout en contribuant à la prolifération d'armes lourdes au sein des groupes armés, nous oblige à conclure que les pouvoirs dont dispose votre, notre organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité, n'ont point été conçus pour établir la Paix, chose à laquelle aspire les populations du monde et en particulier celle de Centrafrique, mais uniquement à maintenir la paix, et maintenir la paix présuppose d'avoir, préalablement, trouvé une solution au conflit. D'où l'impérieuse nécessité de ne point contraindre ni sanctionner un Etat souverain et légitime mais les Forces Non Gouvernementales donc non légitimes.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Etats membres  
du Conseil de Sécurité,**

En dépit des menaces et des tentatives de déstabilisation, la République Centrafricaine est restée constante et en respect de ses engagements. Soucieuse de maintenir l'élan observé dans la préservation des acquis démocratiques et dans le respect de la Loi fondamentale.

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement du contrat social entre le peuple centrafricain et ses dirigeants, notamment l'organisation et la tenue des élections présidentielle et législatives.

De ce fait, la situation politique a été marquée par l'organisation de ces élections groupées du 27 Décembre 2020.

Nous avons, depuis la signature le 6 février 2019 de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation, qui ont donné lieu à des négociations entre le Gouvernement et les 14 groupes armés, franchi une étape majeure avec bien entendu l'appui de la Communauté Internationale.

Le Gouvernement centrafricain a fait preuve de bonne volonté dans l'application des principales dispositions de cet Accord et de détermination à vouloir sortir de la crise, notamment par :

- La mise en place des mécanismes de suivi de cet Accord ;
- La formation d'un Gouvernement inclusif ;
- La création de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation ;
- L'adoption des lois relatives aux Partis politiques et au Statut de l'Opposition ;
- La loi sur la décentralisation ;
- La loi fixant le régime de pension accordée aux anciens Chefs et Présidents de la République ;
- L'adoption de la loi portant sur le Régime Général des Armes en République Centrafricaine ;
- Pour ne citer que cela.

En ce qui concerne le processus électoral, le Gouvernement a mobilisé l'administration et les autres parties prenantes avec l'appui de la communauté internationale, encore une fois, pour que les élections présidentielle et législatives soient inclusives, libres, crédibles, pacifiques,

transparentes et apaisées et cela dans le respect des délais constitutionnels.

Malgré cette bonne volonté affichée du Gouvernement et la décision de la Cour Constitutionnelle rejetant une proposition de loi parlementaire en vue du report des élections pour cause de force majeure résultant de la pandémie du COVID-19 et du contexte sécuritaire, les partis politiques de l'opposition, réunis dans la « Coalition de l'Opposition Démocratique 2020 » communément appelée COD 20-20, ont multiplié des manœuvres politiciennes visant à obtenir le report des échéances électorales et l'instauration d'un régime d'exception, la Transition politique.

Ces acteurs politiques n'ont pas voulu adhérer au processus électoral depuis l'enclenchement justement de ces opérations, en cherchant par tous les moyens à empêcher sa bonne tenue, pourtant gage de la sortie définitive de la crise et du développement de la République Centrafricaine

C'est ainsi, qu'à la suite de la publication de la liste définitive des candidats par la Cour Constitutionnelle et de l'invalidation de la candidature à l'élection présidentielle pour causes d'inéligibilité prévues par la Constitution, l'Ancien Président de la République **François BOZIZE**, Président à date de la Coalition de l'Opposition Démocratique dit COD 20-20, a déclenché des hostilités à travers sa rébellion dénommée Coalition des Patriotes pour le Changement.

Après moult déclarations contradictoires, rejetant la décision de la Cour Constitutionnelle, ou l'acceptant par dépit et demandant aux militants de sa formation politique le Kwa na Kwa, **KNK** de voter en faveur du candidat, de la formation politique de l'URCA "Union pour le Renouveau Centrafricain" d'**Anicet Georges DOLOGUELE**, membre également du COD 20-20, avec qui il a signé un pacte avant de se rétracter et de privilégier la voie de la rébellion.

Soutenue par la COD 20-20 qui en constitue l'aile politique, la rébellion ainsi constituée par les groupes armés les plus actifs sur le théâtre des violences, à savoir l'UPC d'**Ali DARASSA**, le MPC de **Mahamat ALKATIM**, les 3 R d'**ABASS SIDIKI**, le FPRC de **NOURRELDINE ADAM** et les Anti-Balaka, l'aile **NGAÏSSONA** et l'aile **MOKOM**, cette rébellion a décidé de mettre fin au processus électoral, stopper l'ancrage

démocratique du pays, déstabiliser les institutions républicaines, installer un régime anti démocratique et rendre le pays ingouvernable.

En se lançant dans une vague de violences dans plusieurs villes de l'Est, de l'Ouest, du Centre du Nord et du Sud, obligeant une fois de plus les populations victimes à se déplacer et empêchant les électeurs de ces localités d'exercer leur devoir civique le jour du scrutin le 27 décembre 2020, cela en violation des droits inhérents à la dignité humaine universellement reconnus à savoir, **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** en son **article 21**, dans l'**article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques**, et l'article 19 de la **Constitution de la République centrafricaine du 30 mars 2016**.

Malgré la persistance de ces violences, les populations se sont massivement rendues dans les bureaux de vote pour exercer leur devoir civique, et faire valoir leurs droits.

L'issue de ce premier scrutin a donné lieu à la proclamation, le lundi 18 janvier 2021, aux résultats définitifs prononcés par la Cour Constitutionnel, validant la réélection du Président sortant, le Professeur **Faustin Archange TOUADERA**, avec **53,16%** des suffrages valablement exprimés.

C'est ici le lieu pour moi de féliciter la belle leçon de démocratie offerte par le peuple centrafricain qui a fait preuve de courage pour braver les ennemis de la paix, et aussi de remercier les garants et facilitateurs, la MINUSCA, l'Union Européenne, la CEEAC ainsi que les autres facilitateurs pour les appuis inlassables en faveur de la mise en œuvre effective de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine. Tout en sollicitant du Conseil de Sécurité, non seulement, la condamnation ferme de cette rébellion et de tous les acteurs politiques complices, mais aussi la décision de la mise en place d'une commission d'enquête internationale afin que soit mis en exergue les artifices et acteurs de ce complot ayant entraîné la violence, l'insécurité par une volonté de recours à la force comme voie d'accession au pouvoir.

Je voudrais également remercier la Représentante du Mexique qui a relevé la nécessité que ces actes ne restent pas impunis et que des

procédures et des enquêtes puissent être menées afin que les condamnations soient opérées.

## **Monsieur le Président,**

Il me paraît inconvenant, qu'en cette période de pandémie et à l'appréciation de nos efforts conjugués pour que soit entamé la trajectoire de la paix que les groupes armés persistent à multiplier les violences, les violations des droits de l'homme et des droits international humanitaire.

Les assauts répétés, perpétrés par les membres de la Coalition des Patriotes pour le Changement sur les paisibles populations centrafricaines, les forces de défense et de sécurité, les casques bleus et les personnels humanitaires, sont inacceptables et ne peuvent nous laisser et vous laisser, distingués Représentants des Etats membres du Conseil de Sécurité, simples spectateurs.

Le non-respect des engagements contenus dans l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation du 6 février 2019, par certains groupes armés, leur non-adhésion au processus de Démobilisation Désarmement Réintégration et Rapatriement, leurs violations incessantes des termes de l'Accord dont ils sont signataires, la non-application de l'**article 35** dudit Accord qui prévoit de sanctionner en cas de violations ont pour conséquence le contexte actuel.

A cela, il nous faut ajouter, le déséquilibre dans les rapports de force entre les casques bleus et les groupes armés, qui ont entraîné que beaucoup de soldats de la paix tombent sous les balles des rebelles. Nous dénombrons malheureusement la mort d'au moins **7** valeureux Hommes de paix, en moins de trois semaines. Ils ont péri sous les balles de la rébellion de la CPC. Je voudrais réitérer mes condoléances les plus attristées aux familles de ces soldats, au Gouvernement et peuple des contingents concernés, à savoir le Burundi, le Gabon, le Maroc, le Cameroun.

Un déséquilibre, causé par le fait que les forces des Nations Unies, qui bien que dotées d'un mandat robuste pour assurer la sécurité de la population civile, auquel il a été ajouté, par la **Résolution 2552** relative

au rôle dévolu à la MINUSCA dans le cadre de la sécurisation du processus électoral en République Centrafricaine, ne disposent pas de moyens et d'armes aussi sophistiquées et en nombre suffisant que les groupes armés de la rébellion CPC.

La MINUSCA à qui j'adresse mes félicitations et sincères remerciements, au nom du Gouvernement et du peuple centrafricains, pour la bravoure de ces Hommes sur le terrain qui déploie tous les efforts nécessaires pour apporter dans la mesure du possible soutien aux Forces Armées Centrafricaines, et aussi pour la détermination du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Chef de la MINUSCA, Monsieur **Mankeur NDIAYE**, a mené à bien la mission qui leur a été dévolue.

### **Monsieur le Président,**

Je voudrais ici encourager la MINUSCA à rester ferme et constant dans ses efforts, et aussi je voudrais alerter le Conseil de Sécurité sur le fait que la MINUSCA reste confrontée à certaines réalités du terrain.

Le Gouvernement centrafricain soutient la sollicitation du commandement de la MINUSCA de voir intégrer en son sein, le bataillon rwandais appelé en support à la sécurisation des élections, dans le cadre bilatéral.

Mais le Gouvernement centrafricain voudrait aussi et tient à attirer l'attention du Conseil de Sécurité que les difficultés auxquelles la MINUSCA est confrontée sur le terrain ne se limite pas au seul besoin en nombre et troupes supplémentaires.

Il nous faut évoquer que le conflit sur le terrain ne répond pas aux normes d'une guerre conventionnelle.

De ce fait, seule la mise à disposition d'une logistique appropriée et d'équipements militaires adéquats pour faire face à la différence d'équipements dont dispose les groupes armés serait nécessaire.

De plus, il est nécessaire de ne point faire fi de la connaissance du terrain et du territoire par les Forces Armées Centrafricaines.

La complexité de la situation, la fragilisation du contexte sécuritaire, font que le processus électoral en cours est menacé par l'occupation d'une

partie du territoire national par les groupes armés et les attaques successives des institutions étatiques ainsi que des Organisations humanitaires, nous oblige et nous donne lieu à dire qu'il est temps de prendre des décisions fortes, à l'instar de celle qui a été prise le 05 Décembre 2013, pour sanctionner les forces nationales de la République Centrafricaine d'un embargo sur les armes, la privant ainsi au profit des forces négatives de son droit et devoir le plus ultime de défendre sa population et son territoire. Qu'il me plaît de rappeler que ce devoir lui ai réitéré de manière systématique dans les Résolutions prises ici en vos seins.

Il y a lieu de prendre des mesures collectives et efficaces pour réellement écarter les menaces de la paix, réprimer tout acte d'agression, réprimer l'extrémisme violent et les actes criminels commis sur les populations civiles ainsi que la prédation sur les ressources naturelles du pays. Cela conformément aux principes de Justice et de Droit et bien entendu en adéquation avec la situation sécuritaire et humanitaire alarmante que vivent les populations civiles du fait de la multiplication des groupes armés et de l'impuissance des Forces de Défense et de Sécurité à protéger cesdites populations contre des exactions d'une extrême cruauté.

**Pour ce faire et afin de ne plus persister à adresser un message d'impunité encourageant les groupes armés, conscient de la limitation faite aux forces nationales qui continuent à agir sans vergogne. Nous demandons, de manière légitime, la levée totale de l'embargo sur les armes lourdes à destination de la République Centrafricaine, afin de permettre aux autorités démocratiquement élues d'assurer la protection des populations et la défense de l'intégrité de son territoire.**

Cette demande est plus que légitime, car c'est à l'armée centrafricaine d'être en avant garde afin de remplir ses missions régaliennes. Le déficit en équipements des FACAs est à combler afin de rééquilibrer le rapport de force avec les groupes armés qui détiennent des armes lourdes tels que des mortiers, des armes anti-aériennes, des mines anti-personnelles, des lance-roquettes et la liste est longue.

Le Gouvernement soucieux de renforcer la sécurisation du processus électoral s'est assigné comme objectif prioritaire, l'activation de certains

engagements bilatéraux et internationaux en accord avec certains pays amis et frères, à qui elle adresse ses sincères remerciements et sa reconnaissance du peuple centrafricain, ces Accords bilatéraux, ces engagements notamment dans le cadre de la Réforme du Secteur de Sécurité, en vue de permettre la reconstruction des Forces Armées Centrafricaines, les **FACAs** et les Forces de Sécurité Intérieures dit **FSI** de manière professionnelle, républicaine, inclusive et capable d'assurer la protection des personnes et des biens afin de faire face à toutes formes de menaces contre la Nation.

### **Monsieur le Président,**

Un grand pas vient à nouveau d'être franchi en République Centrafricaine par l'organisation des élections du 27 décembre 2020, en dépit de la situation politique et sécuritaire sans oublier les obstacles qui se sont dressés tout au long de ce processus électoral.

Nous pouvons compter sur les avancées qui ont été enregistrées, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de Réforme du Secteur de Sécurité le **RSS**, du Programme National de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement, ainsi que la Gestion des Armes et Munitions.

De nombreux défis restent à surmonter, notamment liés à l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation, pour citer la mobilisation des ressources qui fait face à la persistance des foyers de tension, la mise en œuvre effective du programme Démobilisation Réintégration, la prédation économique par certains groupes armés, l'application de la Loi sur le régime général des armes classiques, leurs Munitions et leurs Composantes.

La République Centrafricaine, **Monsieur le Président**, continue son plaidoyer à l'endroit de tous ses partenaires, en particulier les Nations Unies et le G5+ composée de la France, de la Fédération de la Russie, des Etats Unis, des Nations Unies, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, et de la Banque Mondiale afin que soit poursuivi l'œuvre déjà entreprise

pour la consolidation de la paix et la promotion d'une culture de dialogue et de paix universelle, gage de tout développement.

Permettez-moi, Monsieur le Président avant de conclure de revenir sur un sujet qui a été abordé ici notamment, justifiant de l'embargo, concernant la nécessité de prévenir de l'afflux d'armes et de ne pas vouloir voir les armes tombées entre de mauvaises mains.

Il est important de se rendre à l'évidence qu'à force de d'extrême justice, c'est l'extrême injustice qui prévaut, pour la simple raison que l'afflux des armes est impunément opéré par les groupes armés et non par le Gouvernement et les Forces Non Gouvernementales.

La République Centrafricaine se pose la question de savoir de quelle prévention nous parlons si elle n'est pas appliquée là où il faudrait qu'elle soit appliquée.

Si la préoccupation du Conseil est de prévenir l'afflux d'armes, alors un embargo sur les Forces Non Gouvernementales serait plus efficace et adapté à la situation.

Permettez-moi, **Monsieur le Président**, de conclure mes propos, en réitérant en l'endroit de tous les pays amis, et des Etats membres ici présents, de soutenir le plaidoyer de la République Centrafricaine pour la levée totale de l'embargo sur les armes afin que les Forces Armées Centrafricaines retrouvent leurs capacités opérationnelles aux côtés de leurs frères d'armes pour mettre fin à la politique de terreur, de paralysie du pays, d'asphyxie de l'économie nationale, afin de redonner confiance au Peuple centrafricain, face à la montée de l'extrémisme violent, de la criminalité transfrontalière et d'autres formes de violences inouïes.

Convaincue que vous ne resterez pas insensible à cet appel légitime, pour lequel l'opinion nationale est en haleine et attentive et impatiente de voir les axes et actions qui seront posés afin de renouveler leur confiance en nos organisations qui sensées défendre leurs droits et non les exposer et les contraindre à la violence.

Je fonde l'espoir que la Communauté Internationale restera mobilisée dans cet élan de solidarité internationale aux côtés du Peuple et du

Gouvernement Centrafricain pour continuer à les appuyer pour le relèvement du pays.

Je vous remercie pour votre aimable attention.